

Pilotes admissibles

Les pilotes doivent être âgés d'au moins 16 ans. Les pilotes de 16 et 17 ans doivent fournir une autorisation parentale et être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur sur place.

Véhicules admissibles - En cas de doute, veuillez contacter un responsable O.D.D.

- Tout SUV sous-compact, mini-fourgonnette, camionnette compacte.
- Moteur 4 ou 6 cylindres obligatoire, V8 interdit.
- Véhicule à traction intégrale. Un arbre de transmission doit être démonté.

Règlement des pilotes et de l'équipe de ravitaillement

1. Tous les pilotes, mécaniciens et véhicules doivent se présenter au bureau d'inscription, de préférence deux heures avant le début de l'épreuve.
2. L'inscription payante ne permet qu'à un seul pilote, un mécanicien et un véhicule de remorquage d'accéder à la zone des stands.
3. Chaque pilote doit assister à la réunion des pilotes, qui se tient environ 30 minutes avant le début prévu de la compétition.
4. L'accès aux stands est recommandé aux plus de 13 ans. Tous les enfants de moins de 13 ans doivent rester dans leur remorque entre les manches ou pendant les déplacements des véhicules, et doivent être accompagnés de leur tuteur en permanence. Le non-respect du règlement peut entraîner la disqualification du pilote.
5. Les pilotes et membres d'équipage âgés de 16 à 17 ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur lors de l'inscription pour signer un formulaire d'autorisation parentale, et ce parent ou tuteur doit être présent pendant toute la durée de l'événement.
6. La conduite agressive est limitée à la piste pendant la course. Elle ne sera pas tolérée dans la zone des stands.
7. Tous les pilotes et membres d'équipage sont tenus de signer une décharge avant la course, sous peine de ne pas être admis dans la zone des stands.
8. La consommation d'alcool ou de drogues est interdite avant ou pendant la course. Ontario Demolition Derby se réserve le droit de disqualifier ou de refuser toute inscription, ou d'expulser tout participant, membre d'équipage ou équipe dont les actions entravent le déroulement, le plaisir ou l'efficacité de l'événement.
10. Seul le conducteur du véhicule en compétition est autorisé à circuler sur la piste après les manches/épreuves sans autorisation officielle.
11. Ontario Demolition Derby offre une assurance responsabilité civile aux participants, mais les biens personnels et l'équipement sont la responsabilité de leur propriétaire.
12. Le conducteur est responsable des actions des membres de son équipe de ravitaillement.

Équipement et règles de conduite

1. Tous les conducteurs doivent être équipés d'un casque, de lunettes de sécurité, d'une ceinture de sécurité et d'un extincteur.
 2. Tous les conducteurs doivent porter une tenue vestimentaire acceptable pour participer (pas de shorts ni de débardeurs).
 3. Les véhicules doivent être équipés de freins adéquats. Le pilote doit garder le contrôle de son véhicule en permanence.
 4. Aucun coup de portière délibéré ou agressif ne sera toléré.
 5. Si le capot de la voiture s'ouvre avec des pales de ventilateur en métal, le pilote sera disqualifié.
 6. Règle « 1 feu ». À la discrétion des officiels.
 7. Si une portière s'ouvre pendant la course, la voiture et le pilote seront disqualifiés.
 8. Tout pilote qui n'établit pas ou ne tente pas d'établir un contact compétitif avec d'autres participants actifs sera disqualifié. Vous disposez de 45 secondes.
- INTERDICTION DE METTRE DES SAC DE SABLE.**
9. Il est de la responsabilité du pilote de connaître et d'obéir aux officiels de piste en permanence. Tout manquement à cette obligation entraînera la disqualification.
 10. Un vainqueur ou un deuxième de manche qualifié pour une épreuve principale doit piloter le même véhicule lors de la course principale (le cas échéant).
 11. Aucun remplacement de pilote n'est autorisé.
 12. Règle « Pas de blocage ».
 13. Interdiction de retenir

Règlement des pneus

PNEUS : Tous les pneus sont autorisés.

Pas de triples flancs (flaps) sur les pneus moteurs.

Les jantes peuvent être soudées au centre uniquement pour modifier la configuration des boulons et non pour renforcer la jante.

Pas de centre plein.

Pas de protection de valve.

Soudure

SOUDURE ABSOLUMENT INTERDITE SUR LE VÉHICULE. UNIQUEMENT DANS LES LIMITES INDIQUÉES. Aucune exception. Décision finale de l'arbitre.

Règles de préparation du véhicule

Airbags

RETIREZ TOUS LES AIRBAGS. Si un airbag se déclenche et qu'un officiel de piste suspecte une blessure, la voiture peut être disqualifiée.

Il est **FORTEMENT RECOMMANDÉ** d'utiliser le matériau des airbags pour recouvrir les batteries et les réservoirs d'essence.

Moteurs et transmission

– Les moteurs, les composants du moteur, les transmissions et la transmission sont interchangeables entre les marques et les modèles. Cependant, toutes les pièces de rechange doivent provenir de modèles éligibles.

Numérotation

– La portière avant conducteur doit être peinte en blanc. – Les deux portières avant doivent être numérotées pour identification (la portière passager peut également être peinte en blanc).

Intérieur et extérieur du véhicule

- Toutes les vitres, moulures décoratives, accessoires et attelages de remorque doivent être retirés, et le véhicule doit être nettoyé de tout débris.
- Les sièges arrière, les airbags et les matériaux inflammables doivent être retirés, à l'exception des sièges avant et du tableau de bord.
- Le pare-chocs en plastique doit être retiré avant l'entrée sur le ring.
- Un câble n° 9 peut être ajouté à l'intérieur de votre véhicule. Si le câble traverse une portière, cela comptera comme une fixation.

Supports moteur

SUPPORTS MOTEUR : Les supports d'origine peuvent être soudés ou enchaînés. Tout support supplémentaire ou supplémentaire entraînera la disqualification. Deux chaînes peuvent relier le moteur au châssis, entre le support de radiateur et la cloison pare-feu (zone supérieure du bras de suspension), en cas de rupture d'un support moteur. Aucune exception. STOCK

Batteries

- Une seule batterie automobile de 12 V est autorisée et doit être fixée au plancher de l'espace passager avant ou sur le siège passager. VIS AUTOTARAUEUSES INTERDITES
- Un couvercle ininflammable doit être installé sur la batterie après l'inspection (l'utilisation d'un coussin gonflable est fortement recommandée).

Réservoirs d'essence - PAS DE GTP

- AUCUN RÉSERVOIR D'ORIGINE DU FABRICANT N'EST AUTORISÉ.
- Le réservoir d'essence d'origine doit être retiré et remplacé par un réservoir ou une pile à combustible homologué CSA (ou équivalent), solidement fixé dans l'habitacle arrière, centré dans le véhicule.
- Deux sangles à cliquet d'au moins 5 cm peuvent être utilisées. L'acier de la carrosserie doit être replié pour éviter toute coupure.
- Des rondelles d'au moins 3,8 cm doivent être utilisées si des boulons sont utilisés.

VIS AUTOTARAUEUSES INTERDITES

– Tous les réservoirs doivent être équipés d'un couvercle ininflammable après l'inspection. (MATÉRIAU POUR AIRBAG RECOMMANDÉ. Chaque véhicule est équipé d'au moins 2 airbags.)

- Les réservoirs métalliques sont fortement recommandés.

Les réservoirs d'essence des camions doivent être fixés aux longerons du châssis et à la découpe du caisson. Ils ne peuvent pas être fixés directement au plancher du caisson. Sur les camions à cabine allongée, le réservoir peut être monté sur la banquette arrière. La décision finale revient à l'officiel.

Pompes à carburant électriques

- Les pompes à carburant électriques sont autorisées, mais doivent être équipées d'un interrupteur d'arrêt fonctionnel (allumage au volant d'origine accepté).

L'interrupteur doit être clairement identifié et situé sur le tableau de bord, devant le conducteur.

Leviers de vitesses

- Les leviers de vitesses d'origine peuvent être retirés et remplacés.

- Ils ne doivent en aucun cas renforcer le véhicule.

- Les protections de levier de vitesses sont INTERDITES.

Radiateurs

- Le liquide de refroidissement doit être vidangé et remplacé par de l'eau.

- Les radiateurs ne sont pas obligatoires et peuvent être contournés ou retirés. S'ils sont conservés, le radiateur doit rester dans sa position d'origine.

Les grilles sont interdites. (Condensateurs de climatisation d'origine autorisés dans leur position d'origine.)

Aucun ajout de métal autour du radiateur pour le renforcer.

Pas de protection de radiateur.

Refroidisseurs de transmission

Pas de refroidisseurs de rechange.

Supports de carrosserie

Les deux supports avant peuvent être remplacés par des tiges filetées de 19 mm maximum. Tous les caoutchoucs et boulons sont d'origine. Pas de boulons de fixation de carrosserie supplémentaires.

CAPOT ET COFFRE/HAYON

Les capots doivent être en position d'origine ou retirés.

Ils ne sont pas obligatoires. Sans capot, utilisez uniquement un ventilateur électrique ; les ventilateurs directement connectés au moteur doivent être retirés. Avec capot : une ouverture de 30 cm doit être pratiquée au centre du capot.

Les capots doivent rester ouverts pour inspection par les autorités.

Le capot peut être fixé à un maximum de 8 points, y compris une tige filetée, une sangle de ceinture de sécurité, un câble, une chaîne ou une cornière de 5 cm x 5 cm avec un boulon de 9,5 mm.

Les capots et supports de radiateur peuvent être fixés au pare-chocs à l'aide de câbles à 4 points.

Le coffre et le hayon doivent être fixés de la même manière que le capot.

Les coffres et les hayons peuvent être fixés fermés à un maximum de 8 points, y compris une fixation au pare-chocs arrière à l'aide de câbles à 4 points.

Pas de tige filetée dans le coffre et le hayon.

Pas de ridelles ni de hayons rabattables sur les camions neufs.

Position d'origine.

FIXATION DES PORTES

Toutes les portes doivent être fixées à l'aide de câbles, de sangles, de chaînes, de ceintures de sécurité ou soudées avec des plaques de 7,6 cm x 7,6 cm x 6,3 mm maximum, à 8 points maximum par porte.

Châssis

AUCUNE SOUDURE.

L'attelage de remorque DOIT être complètement retiré.

Les châssis peuvent être découpés jusqu'au support de radiateur.

Le déplacement du support de radiateur est interdit. Les châssis pourris ou pliés peuvent être réparés avec un maximum de 4 plaques carrées (10 x 10 x 6 mm).

Ces réparations doivent être peintes d'une couleur vive et signalées lors de l'inspection.

L'encochage des châssis est autorisé.

Ailes et panneaux de carrosserie

Le précintrage du châssis ou de la carrosserie est interdit sur les véhicules neufs.

L'encochage des châssis est autorisé.

Le boulonnage des panneaux de carrosserie est interdit.

PARE-CHOCS

Tout pare-chocs d'usine peut être utilisé. Les pare-chocs peuvent être soudés ou chargés.

Si vous choisissez d'utiliser un morceau de tube carré comme pare-chocs, sa taille ne doit pas dépasser 4 x 4 ou 3 x 5 et son épaisseur ne doit pas dépasser 3/8. Les pare-chocs tubulaires ne doivent pas dépasser de plus de 10 cm de l'extérieur du châssis. Si les extrémités sont coupées et pliées à 45 degrés, la largeur peut atteindre le centre des pneus avant. Les pare-chocs à chambre à air doivent rester plats ; il est impossible de les fixer en pointe.

Vous pouvez monter le pare-chocs à 15 cm de l'arrière du pare-chocs à l'avant du support de radiateur sans retirer ni déplacer ce dernier. **N'ENFREIGNEZ PAS CETTE RÈGLE, VOUS RISQUEZ DE COUPER.**

Les pare-chocs arrière doivent rester d'origine.

Camions pick-up uniquement : un tube de 3 x 3 pouces maximum peut être soudé entre les longerons arrière du châssis afin d'éviter que ces derniers ne se déforment.

Les pare-chocs avant et arrière doivent être munis d'au moins deux points de fixation (fil, chaîne ou ceinture de sécurité) pour les maintenir en place.

Retirer les protections de pare-chocs.

Barres de protection des vitres

– Une barre ou une plaque plate doit être placée devant le conducteur, du toit au capot.

– Les cadres en A et en H sont également acceptables (les cadres en O et en U ne sont pas acceptés). Ils doivent être placés devant le conducteur, du toit au capot.

Barres de maintien (PTP) - 10 cm maximum

RENFORTS À l'intérieur du véhicule : Barre de maintien derrière les sièges avant – 7,6 cm à 10 cm de diamètre.

Peut être soudée ou boulonnée.

BARRE DE TABLEAU DE BORD : Tube carré de 7,6 cm à 10 cm maximum, fixé au cadre de porte, mais pas au pare-feu. Non obligatoire.

Une barre peut être placée le long de chaque côté de la barre de siège et de la barre de tableau de bord, créant ainsi une cage de sécurité autour du conducteur.

Longueur maximale des barres latérales : 152 cm.

Un maximum de deux barres inférieures peuvent être boulonnées ou soudées au bas de caisse ou au cadre. Ces barres doivent être séparées de la barre de siège. (L'utilisation excessive de matériau est à la discrétion de l'officiel et sera strictement appliquée.)

- Le haut de la barre Halo ne doit pas s'évaser. Le montant et la barre de toit doivent être à 90 degrés.

Plaque et protection de porte

PROTECTION DE PORTE CONDUCTEUR OBLIGATOIRE

Barre plate boulonnée seulement 8 fois avec un maximum de boulons de 19 mm.

Dimensions maximales : 183 cm de long x 30 cm de large x 6 mm d'épaisseur.

Protection de la porte conducteur illimitée entre les joints de porte.

Suspension

– Les composants de suspension peuvent être changés d'un véhicule à l'autre, mais doivent rester en état de fonctionnement d'origine.

– Interdiction de bloquer, souder ou bourrer la suspension ou les jambes de force, et d'ajouter, souder ou serrer des ressorts à lames.

PROTÈGE-JAMBE

Un maximum de tubes carrés de 2 x 2 pouces peuvent être soudés horizontalement.
Le cadre entre l'amortisseur et le cadre

Protestation

Si un pilote estime qu'un autre participant triche, il doit contacter un officiel dans les 15 minutes suivant la dernière étape de la soirée. Il doit également présenter une indemnité de protestation de 100 \$. Si la voiture en question est jugée tricherie, l'indemnité de protestation sera remboursée.

Avertissement : ONTARIO DEMOLITION DERBY se réserve le droit de réinspecter, couper ou percer tout véhicule. ONTARIO DEMOLITION DERBY se réserve le droit de réinspecter, couper ou percer tout véhicule à tout moment. L'ÉCHEC TECHNIQUE ENTRAÎNERA LA DISQUALIFICATION ET/OU LA PERTE DE TOUS LES GAINS. ** Pour toute question concernant l'esprit ou l'interprétation du règlement, veuillez contacter ONTARIO DEMOLITION DERBY. ** Les véhicules jugés trop petits, trop endommagés ou dangereux pour leur catégorie par les officiels ne seront pas autorisés à participer. ** Tout équipement ou fabrication jugé dangereux, surdimensionné ou inadéquat par les officiels ne sera pas autorisé à participer. ** Toute modification supplémentaire non énumérés ci-dessous peuvent être considérés comme illégaux et peuvent entraîner une disqualification immédiate. ** Absolument toute soudure non autorisée ou modification non autorisée trouvée sur un véhicule de compétition avant, pendant ou après. ** Consultez le site Web pour connaître les classes exactes à chaque événement.